

Châteaulin, le 11 mars 2020

Objet : Interdiction des visites aux familles et proches des résidents

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez sûrement, une nouvelle forme de virus (épidémie Covid-19) est apparue et a poussé l'Organisation Mondiale de la Santé et les autorités Françaises à déclarer un niveau d'alerte épidémique de niveau 2.

Dans ce contexte, il a été décidé l'**interdiction des visites** dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Il s'agit d'une mesure essentielle qui permettra d'éviter au maximum la contagion des personnes hébergées et/ou accueillies en établissement, du fait de leur vulnérabilité.

Cette consigne sera maintenue le temps nécessaire, mais a vocation à s'interrompre en cas d'amélioration de la situation.

Nous vous prions de bien vouloir respecter cette consigne qui favorisera la sécurité de votre proche et de tous les résidents.

Si vous souhaitez avoir des nouvelles de votre proche, nous vous prions de bien vouloir nous appeler entre 10 h et 18 h. Le personnel infirmier saura répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Directeur délégué
Mounir BELHAFIANE

